

l'interview



Benoit LECLAIR

**Vice-président délégué à l'énergie et au climat
de la Région Rhône-Alpes**

1 - Cela fait un peu plus d'un an que vous êtes Vice-président en charge de l'énergie et du climat à la Région Rhône-Alpes. Pouvez-vous nous décrire les grandes lignes de la politique énergétique de la Région ? Quelle latitude avez-vous par rapport aux décisions nationales qui impacteraient le territoire rhônalpin comme les permis d'exploration des gaz de schistes ou le renouvellement du parc nucléaire ?

Notre politique énergie est historiquement appuyée sur deux piliers principaux :

Un éventail d'aides à l'investissement tout d'abord (« Le hard » en quelque sorte) qui a permis l'émergence des filières énergies renouvelables : solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie et maintenant biogaz. Ces aides ont pris la forme d'appels à projet depuis quelques années, dont l'objectif est de tirer la performance vers le haut en intégrant l'efficacité énergétique des bâtiments. L'appel à projet DÉFIBAT vise aujourd'hui des bâtiments passifs ou à énergie positive.

Un accompagnement fort, par ailleurs, (le « soft ») pour permettre la sensibilisation de tous les publics et une diffusion plus large des bonnes pratiques auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises. Celui-ci s'appuie sur un réseau associatif présent dans tous les départements et sur Rhône-Alpes énergie environnement.

Un travail de conseil est ainsi réalisé en permanence mais aussi le développement d'outils nouveaux comme le concours « Familles à énergie positive » pour accélérer les changements de comportement.

Aujourd'hui, à l'heure où un rude coup a été porté à l'image même des énergies renouvelables (alors même que leur développement suivait une courbe favorable et pas seulement le photovoltaïque), nous devons poursuivre et intensifier notre soutien aux énergies renouvelables en visant notamment les filières émergentes comme le biogaz.


Dans la logique du « scénario Négawatt », nos efforts portent désormais sur la rénovation thermique des bâtiments existants. Un appel à projet pour la rénovation de 1 000 logements individuels et collectifs vient d'être lancé.

Parallèlement, la création d'une SPL est à l'étude avec d'autres collectivités pour accélérer la rénovation thermique du patrimoine tertiaire public.

Concernant le bâtiment neuf, nous privilégierons les bâtiments passifs et à énergie positive mais aussi la construction à faible énergie grise. En effet aujourd'hui, l'énergie utilisée à la construction peut représenter de l'ordre de 100 années de consommation énergétique d'un bâtiment BBC. C'est donc clairement le sujet dominant pour les années à venir. Force est de constater que de nombreuses résistances existent tant sur les méthodes d'évaluation et la connaissance que sur l'organisation même des filières du bâtiment pour la prise en compte de ce nouvel enjeu.


La Région Rhône-Alpes souhaite mener une réflexion avec ses partenaires (Effinergie, association HQE®, mais aussi avec les organisations professionnelles ...) pour faciliter ces évolutions. Nous devons lancer un premier appel à projet « construction bois » lors de notre session la semaine prochaine et visant la construction de 500 logements sociaux.

l'interview

-  **2- La Région Rhône-Alpes pilote actuellement avec les services de l'Etat l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Comment ce schéma va-t-il s'intégrer avec les autres outils de politique territoriale de la Région et notamment avec les contrats de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) et les Plans Climat Energie Territoire (PCET) ?**

Il faut tout d'abord rappeler que le SRCAE doit définir les objectifs à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables traduits sur la région. Aucun moyen d'action particulier n'est à la disposition des acteurs de la région pour les atteindre. Le travail de concertation en cours dans les 5 ateliers thématiques appuyés par un bureau d'étude montre que sans modification du cadre existant (réglementaire, fiscal ou tarifaire), il n'est pas possible d'atteindre les engagements du paquet climat-énergie traduits dans les objectifs du Grenelle. La question est donc bien celle de la crédibilité d'un document avec lequel les futurs PCET doivent être « compatibles » selon la loi.

Concernant les CDDRA, les objectifs de développement durable intègrent la question climatique depuis 2008. Nous travaillons actuellement à mieux encadrer cette prise en compte. Ce sera l'un des objectifs du plan climat régional pour lequel la région s'est fixé un objectif de réduction de gaz à effet de serre de 40%.

-  **3- Nous venons de fêter la fin de la 1^{ère} édition du concours « Familles à Energie Positive en Rhône-Alpes » que vous avez soutenue. Qu'avez-vous pensé de cette forme de mobilisation du public et des résultats obtenus?**

C'est une illustration très claire des marges de manœuvre existant dans l'évolution des comportements. Réduire de 20% les consommations d'énergie du logement (dont une part de logements collectifs sans action possible sur le chauffage), c'est énorme ! Des marges au moins aussi importantes existent aussi dans le tertiaire et font appel à des modifications de comportement collectif sans doute plus difficile à mobiliser, ce qui ne doit pas conduire à renoncer bien au contraire.

Au-delà, l'évolution des modes de consommation (notamment l'alimentation ou les déplacements) devrait permettre des gains plus importants encore et sont au cœur d'un nouveau modèle de développement basé sur la sobriété.